



SYNDICAT DE L'OUEST LYONNAIS

Monsieur le Maire
Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY
28 Rte de Mornant,
69440 Saint-Laurent-d'Agny

Dossier suivi par :
Pauline MANAC'H

Objet
Avis SOL sur modification n°7 du PLU de Saint-Laurent D'Agny

Vaugneray, le 18/09/2025

Monsieur le Maire,

Par courriel du 31 juillet 2025, vous m'avez adressé pour avis le projet de modification n°7 de votre PLU.

Après étude de ce dossier, le SOL émet un **avis favorable** sur la **modification n°7 du PLU de Saint-Laurent D'Agny concernant les évolutions liées au logement et à la mixité sociale, avec une remarque**. Concernant l'OAP La Gorgée, il est conseillé d'inscrire une densité minimale de 35 logements par hectare, cohérente avec le programme proposé (21 logements sur 0.6 ha).

Concernant les évolutions liées à la zone des Platières, et à la mise en place d'un secteur dédié au commerce, elles correspondent à un projet de création de Secteur d'Implantation Périphérique (SIP) portée dans le cadre de la révision du SCoT. Je vous informe que l'enquête publique relative à cette révision est actuellement en cours, avec pour objectif une approbation du dossier par le comité syndical de l'Ouest Lyonnais en janvier 2026. S'en suivra un délai de 2 mois avant que le SCoT ne soit rendu exécutoire. **Le SIP ne peut donc être mis en place avant cette date**. Par ailleurs, des ajustements devront être apportés quant aux surfaces autorisées, le SCoT et le DAAC-L se référant à des surfaces de vente (entre 300 et 800m²), et votre PLU reprenant ces mêmes surfaces, mais exprimées en surface de plancher.

Les services du SOL restent à disposition pour échanger sur votre dossier.

Veuillez agréer l'expression de mes sincères salutations,

Morgan GRIFFOND, Président du SOL

